



## Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE

2 – 4 septembre 2020

### Points 9.2 de l'ordre du jour: Engagement des partenaires et stratégie de mobilisation des ressources

#### Object du document

1. Solliciter l'approbation du Conseil exécutif pour la proposition de Stratégie pour l'engagement des partenaires et pour la mobilisation des ressources.
2. L'Objectif organisationnel 4 du Plan stratégique 2017-2026 du PROE a pour unique objet les partenariats et la collaboration :

#### Objectif organisationnel 4 (OO4) : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux :

3. L'**OO4** exhorte le PROE à assurer une coordination effective des efforts consacrés au niveau régional, dans l'esprit du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, et, dans les limites du mandat du PROE, à collaborer avec les autres organisations et partenaires régionaux qui fournissent des connaissances et des capacités supplémentaires et à jouer le rôle de point d'accès pour les partenaires au niveau national.
4. Le PIP 2018-2019 a dirigé des travaux en vue de la *consolidation des partenariats existants et de la mise en place d'un Cadre d'engagement des partenaires et de mobilisation des ressources (PERMF), qui servira de cadre à l'engagement des partenaires du PROE tout au long de la vie des PIP suivants, jusqu'en 2027. Le PERMF :*
  - *définira des critères permettant de mesurer l'efficacité des partenariats*
  - *donnera la priorité aux nouveaux partenariats et aux sources de financements stratégiques dans le contexte des participations actuelles du PROE dans la région et dans le monde*
  - *lancera un programme de suivi destiné à évaluer l'efficacité des partenariats noués, d'après les critères définis par lui.*
5. Comme cela a été relevé dans le document de travail pour le point 5.3 de l'ordre du jour, bien que des lenteurs aient été constatées dans la mise en œuvre du PERMF, une proposition de Stratégie pour l'engagement des partenaires et pour la mobilisation des ressources est présentée à l'Annexe 1 au présent document, et soumise à l'examen du Conseil exécutif.

#### Recommandation :

6. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
  1. **approuver** le projet de Stratégie pour l'engagement des partenaires et pour la mobilisation des ressources.